Les formations OS1

Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

Approche du handicap psychique

Référence	**OS110**
Lieu	Intra : sur site
Durée	**1 à 2 jours**
Coût	**1200 € (tarif adhérent)/ jours / groupe** (hors frais de déplacement et d'hébergement) Une majoration de + 20 % s'applique au tarif des non adhérents.
Groupe	15 personnes maximum

PUBLIC
Professionnels des établissements et services

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS
- Définir les principaux troubles du comportement et difficultés observables
- Identifier la distinction entre maladie mentale et déficience intellectuelle et les situations de double diagnostic
- Acquérir des connaissances théoriques permettant de mieux comprendre les différentes particularités des pathologies psychiques et psychiatriques
- Repérer les besoins et demandes des personnes accompagnées
- Elaborer des réponses adaptées aux difficultés rencontrées au quotidien

CONTENU

- **Le handicap psychique – Définitions : de quoi parle-t-on ?**
 - Qu'est-ce que le handicap psychique ?
 - Distinction : maladie mentale et déficience intellectuelle – les situations de double diagnostic
 - Les troubles psychopathologiques de l'âge adulte :
 - Notion de caractère et de personnalité
 - Troubles de l'humeur
 - Mémoire traumatique…

- **Retentissement psychique des affections neurologiques dont l'épilepsie**
 - Les conséquences de la maladie mentale

- **Handicaps psychiques et accompagnement au quotidien**
 - La mobilisation des apprentissages et des acquis en fonction du type de maladie mentale
 - Les modalités d’accompagnement

- **Handicaps psychiques et travail**
 - Comment accompagner les personnes en situation de travail ?

- **Vieillissement des personnes et nouveaux handicaps**
 - Accompagnement et communication : vers la recherche d’une qualité relationnelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges, mises en situation

MODALITÉS D’ÉVALUATION

- En début de formation : Tour de table
- En cours de formation : QCM et/ou Quizz
- A l’issue de la formation : Questionnaire d’auto-évaluation des acquis par participant au regard des objectifs définis du programme
- 3 à 6 mois après la formation : Questionnaire d’impact